



3 Grand'Rue  
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15  
Mail [contact@persac.fr](mailto:contact@persac.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 19 mai 2026 à 20h, en mairie

*Sous réserve d'approbation au prochain conseil.*

### Étaient présents :

Cindy **BERNARD**, Lydie **CHAUSSEBOURG**, Sandra **GUEDON**, Elise **MAISONNIER**, Agnès **PAPIN**, Patricia **RAVAILLAULT**, Audrey **TULEAU**, Brice **de BEAUMONT**, Marc **BOUQUET**, Gontrand **DELASSUS**, Eric **GARCIA**, Sylvain **GILORY**, Emmanuel **HEBRAS**, Mickaël **MARTIN**.

### Excusé(s) :

James **GIRAUD**

.....

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2026

### **Finances :**

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (CFU)
2. Approbation des Affectations des résultats 2025
3. Passage éclairage LED Stade municipal - Demande subvention Energie Vienne
4. Subvention exceptionnelle : Association le Grand Chemin
5. Acquisition terrain cadastrée BR n°450 : Le Charron
6. Négociation maîtrise d'œuvre maison Le Charron
7. Devis sonorisation : micro – sonorisation mobile – Salle des Fêtes / Place de la Mairie
8. Retraite Complémentaire des Elus : FONPEL

### **Administration :**

9. Délégation commissions Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)
10. Création et composition des commissions municipales
11. Bail commercial Boulangerie
12. Location-vente matériel boulangerie
13. Servitude de passage, régularisation : 42 Grand Rue
14. Motion Syndicat Energies Vienne relative à la compétence « Distribution d'électricité et de gaz »

### **Questions et informations diverses**

- Archivage
- Date des élections sénatoriales
- Visite de chemins communaux
- Projet Le Cwtch Inn / Le Câlin Auberge – anciennement “Le Trèfle”

Après appel à volontariat, est nommé(e) secrétaire de séance : **Audrey TULEAU**  
**Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.**

## Finances

### 1/ Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) de l'exercice 2025

Le maire rappelle qu'en début d'année, dans le contexte particulier des applicatifs comptables et budgétaires (Hélios, CDG-D) incidentés et en raison de l'impossibilité d'éditer le Compte Financier Unique (CFU) définitif pour chaque budget, le vote a été reporté.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante. Il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, concernant les opérations comptables.

#### Présentation générale de principe du Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour chaque budget

<i>Désignation</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Ensemble</i>
Commune	405 755,51	-110 664,65	<b>295 090,86</b>
Centre d'Accueil	278 835,73	-19 251,08	<b>259 584,65</b>
Résidence des 4 Vents	93 808,77	-54 988,45	<b>38 820,32</b>
<b>TOTAL</b>	<b>778 400,01</b>	<b>-184 904,18</b>	<b>593 495,83</b>

**Le maire de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.**

Le Maire s'est retiré durant le vote, la présidence est assurée par Sylvain GILORY, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des membres présents, par 12 pour et 1 abstention, valide les Comptes Financiers Uniques 2025 - Délibérations**

### 2/ Approbation des affectations des résultats de l'exercice 2025

Malgré l'impossibilité d'éditer le CFU définitif, le maire rappelle que lors de sa séance en date du 23 février 2026, le conseil municipal en exercice a délibéré les reprises anticipées des résultats afin de pouvoir voter le budget de l'exercice 2026.

L'affectation des résultats doit donc être délibéré définitivement pour chaque budget.

Ces résultats de principe seront affectés aux articles **001** en investissement et **002** en fonctionnement lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2026.

Désignation	Excédent Cumulé de Fonctionnement 2025	Affectation Complémentaire en Réserve - Article 1068	Affectation à excédent ou au déficit de fonctionnement reportée Article 002	Affectation à excédent ou déficit d'investissement reportée Article 001
Commune	405 765,51	124 006,65	<b>281 748,86</b>	<b>-110 664,65</b>
Centre d'Accueil	278 835,73	278 835,73	<b>0</b>	<b>-19 251,08</b>
Résidence des 4 Vents	93 808,77	00,00	<b>93 808,77</b>	<b>-54 988,45</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide les affectations de résultats 2025- Délibérations**

### **3/ Passage éclairage LED Stade municipal - Demande subvention Energies Vienne**

L'Association Sportive Persacoise souhaite se relancer et inscrire une équipe de football au prochain championnat de la Vienne.

A la suite du vol des fils en cuivre de l'éclairage du stade municipal en décembre 2025, la commune envisage de changer l'éclairage en LED. Un devis a été sollicité auprès de CITEOS, partenaire de la SOREGIES. Il s'élève à un montant de 23 665 € HT soit 28 398 € TTC.

Le Syndicat Energies Vienne pourra accorder une aide d'un montant de 11 832,50 € si le projet se fait en l'état.

La Fédération Française du Football – District de la Vienne a rendu un avis favorable pour un classement de l'éclairage de cette nouvelle installation en niveau E6 LED.

Aussi, la municipalité a rencontré les membres de l'ASP86 samedi 9 mai 2026 au stade afin de faire le point sur l'installation de l'association notamment sur la logistique. La future équipe semble motivée, investie et sérieuse.

La plomberie et l'électricité des vestiaires doivent être remises aux normes. Les traçages du terrain seront modifiés et les garde-corps autour du terrain seront restaurés.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter le devis de CITEOS pour le passage de l'éclairage du stade municipal en LED.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

-sollicite le financement du Syndicat ENERGIES VIENNE à hauteur de 50% du montant HT pour le passage en LED de l'éclairage du stade municipal

-valide le devis de l'entreprise CITEOS d'un montant de 23 665 € HT soit 28 398 € TTC pour le passage en LED de l'éclairage de stade municipal, sous condition de l'obtention de la subvention du Syndicat ENERGIES VIENNE.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026.

#### **Délibération**

De plus, les vestiaires n'ont jamais bénéficié d'un contrôle électrique. Si l'ASP 86 réhabilite les lieux, il faudra prévoir un contrôle électrique périodique étant un bâtiment accueillant du public.

La municipalité demande la mise en place d'un règlement intérieur précisant l'encadrement des plus jeunes, l'encadrement de la consommation de l'alcool notamment vis-à-vis des mineurs, le respect des arbitres et des autres joueurs ainsi que la gestion des conflits (« bagarres »).

Cindy Bernard, conseillère municipale et secrétaire de l'association se charge de la rédaction du règlement intérieur et d'une charte signée avec la commune.

Au vu du coût de ces travaux, la restauration du court de tennis est repoussée à l'année prochaine. Une réflexion de rénovation en terrain multisport est en cours.

### **4/ Subvention exceptionnelle : Association le Grand Chemin**

L'association le Grand Chemin organise le 22 août 2026 à Persac une nouvelle édition de la Petite Parenthèse un évènement culturel et convivial ouvert à tous les habitants du territoire.

Pensée comme un moment de rencontre et de partage en milieu rural, cette journée proposera plusieurs activités accessibles à tous les publics : randonnée musicale, spectacle jeune public, animations familiales, ...

Afin de permettre la réalisation de cette manifestation dans de bonnes conditions, l'association le Grand Chemin sollicite le soutien de la commune sous forme d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 €.

Lors de sa réunion en avril 2026, le conseil à l'unanimité a demandé plus de précision sur cette animation et souhaitait que l'association reformule leur demande tout en présentant un budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel a été transmis et les dépenses s'élèvent à 3 770 €. Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès du Département de la Vienne, la CCVG ainsi que de la commune de Persac. Ils espèrent en plus avoir un bénéfice 1 070 € le jour de l'évènement.

Au vu de ces nouveaux éléments, le maire propose d'attribuer à l'association le Grand Chemin une subvention exceptionnelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 13 pour et 1 abstention :**

-décide d'attribuer à l'association Le Grand Chemin une subvention exceptionnelle de **600 € pour le financement des groupes musicaux et** à condition d'associer la commune à la communication de la manifestation.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026.

**Délibération**

**5/ Acquisition terrain cadastrée BR n°450 : Le Charron**

Par mail, l'agence immobilière La Bruyère nous a informé que M. Christian POUILLOUX propose à la vente le terrain cadastré BP 450, jouxtant la maison du « Charron » pour le prix de 5 000 € frais d'agence compris, soit 4 500 € net pour le vendeur et 500 € TTC pour l'agence.

Le Maire propose au conseil municipal de faire une offre à hauteur de 1 500 € net vendeur pour l'acquisition du terrain cadastré BP 450.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 8 pour et 6 abstentions**

- charge le Maire de proposer une offre d'achat à hauteur de 1 500 € net vendeur pour l'acquisition du terrain cadastré BP 450, situé « route de L'Isle Jourdain ».

- charge le Maire d'entreprendre toutes démarches afférentes à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

**Délibération**

**6/ Négociation maîtrise d'œuvre maison Le Charron**

Le Maire, Marc BOUQUET a demandé à Mme Hélène LEMAITRE, Architecte en charge de la réhabilitation de l'ancienne poste, une proposition d'honoraire pour l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre pour une mission complète sur le logement d'urgence dans la maison « Le Charron ».

La proposition d'honoraire de Mme LEMAITRE s'élève à un montant 16 295 € HT soit 19 554 € TTC, sur la base d'une estimation de 100 000 € HT de travaux.

Cette proposition comprend le relevé des mètres, la rédaction du cahier des charges, le lancement de l'appel d'offres restreint jusqu'à l'ouverture des plis.

Le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 13 pour et 1 abstention**

- accepte de la proposition d'honoraire de Mme LEMAITRE d'un montant 16 295 € HT soit 19 554 € TTC.

- charge le Maire d'entreprendre toutes démarches afférentes à ce dossier

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

**Délibération**

**7/ Devis sonorisation : micro – sonorisation mobile – Salle des Fêtes / Place de la Mairie**

La municipalité a souhaité demander des devis de sonorisation à l'entreprise NUMERITICE – SONOMAX.

Suite à un rendez-vous sur place avec Marc BOUQUET, Maire, Sylvain GILORY, adjoint et Pascal MARTIN, agent, l'entreprise présente différents devis.

- Sonorisation mobile : 2 systèmes d'enceintes sur colonne qui peuvent fonctionner sur batterie ou secteur qui permettraient de sonoriser un lieu ou autre tel que les moments de commémoration. La proposition est de 1 229,50 € HT soit 1 474,40 € TTC.
- Sonorisation de la salle des fêtes et de la Place de la Mairie : après quelques soucis de son à la salle des fêtes, il est proposé d'en changer la sonorisation afin d'améliorer le système actuel et surtout permettant aux utilisateurs de ne pas avoir accès à la baie. Un simple branchement en HDMI sans allumer le vidéoprojecteur suffira.  
Pour la Place de la Mairie, l'amplificateur de la salle des fêtes sera réutilisé et sera intégré dans la baie extérieure. La fourniture d'enceintes extérieures étanches et leur raccordement sont aussi compris dans le chiffrage. Cette proposition est de 4 282 € HT soit 5 138,40 € TTC.

Le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

-valide le devis de sonorisation mobile de l'entreprise NUMERITICE- SONOMAX pour un montant de **1 229,50 € HT soit 1 474,40 € TTC.**

-valide le devis de sonorisation la salle des fêtes et de la Place de la Mairie de l'entreprise NUMERITICE- SONOMAX pour un montant de **4 282 € HT soit 5 138,40 € TTC.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026.

**Délibération**

**8/ Retraite Complémentaire des Elus : FONPEL**

En plus des pensions de retraite au régime général ou IRCANTEC, l'association FONPEL, fondée par l'AMF propose aux élus locaux de cotiser pour une retraite complémentaire.

Les élus ont la possibilité de choisir le taux de cotisation qui sera prélevé sur leurs indemnités. La collectivité devra abonder le même montant. Cette contribution étant prévue par la loi, la commune n'a pas besoin de délibérer pour la mise en place de cette retraite complémentaire.

Il est proposé de mettre en place cette retraite complémentaire pour le Maire et les Adjoints.

## Administration

**9/ Délégation commissions Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)**

Le maire demande aux membres du conseil de désigner un titulaire et un ou des suppléant(s) pour assister aux commissions CCVG selon le tableau ci-après :

COMMISSIONS	TITULAIRES Noms & Prénoms	SUPPLEANTS Noms & Prénoms
RESSOURCES HUMAINES	Audrey TULEAU	Marc BOUQUET
EMPLOI INSERTION	Agnès PAPIN	Marc BOUQUET
TRANSITION ECOLOGIQUE / ENVIRONNEMENT / GEMAPI / EAU POTABLE	Sylvain GILORY	Elise MAISONNIER / James GIRAUD
FINANCES	Marc BOUQUET	Lydie CHAUSSEBOURG
ECONOMIE	Eric GARCIA	Marc BOUQUET
ENFANCE JEUNESSE	Audrey TULEAU	Mickaël MARTIN / Lydie CHAUSSEBOURG / Elise MAISONNIER
POLITIQUES CONTRACTUELLES	Sylvain GILORY	Marc BOUQUET
SANTE	Sylvain GILORY	Sandra GUEDON
CULTURE ET PATRIMOINE	Sylvain GILORY	Sandra GUEDON / Elise MAISONNIER
TOURISME	Sylvain GILORY	Sandra GUEDON / Elise MAISONNIER

<b>HABITAT</b>	Brice de BEAUMONT	Patricia RAVAILLAULT / Eric GARCIA / Lydie CHAUSSEBOURG
<b>MOBILITE</b>	Agnès PAPIN	Lydie CHAUSSEBOURG / Sandra GUEDON
<b>VOIRIE</b>	Emmanuel HEBRAS	Eric GARCIA / Mickaël MARTIN / James GIRAUD
<b>SPORTS LOISIRS</b>	Emmanuel HEBRAS	Audrey TULEAU / Cindy BERNARD / Mickaël MARTIN
<b>URBANISME</b>	Marc BOUQUET	Brice de BEAUMONT / Elise MAISONNIER
<b>BATIMENT</b>	Sylvain GILORY	Eric GARCIA / Brice de BEAUMONT
<b>Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)</b>	Marc BOUQUET	

La commission « politique contractuelle » vise à trouver des financements auprès d'organismes financeurs (Europe, Région,...), selon l'évolution des mesures de financement mises en place par les instances gouvernementales.

### **Délibérations**

#### **10/ Création et composition des commissions municipales**

Le Maire propose de créer différentes commissions municipales :

- Voirie / Chemins communaux : Emmanuel HEBRAS, James GIRAUD, Agnès PAPIN, Elise MAISONNIER, Eric GARCIA et Sylvain GILORY.
- Communication numérique : Sylvain GILORY, Elise MAISONNIER, Mickaël MARTIN, Brice de BEAUMONT
- Fournisseurs cantine : Audrey TULEAU, Gontrand DELASSUS, James GIRAUD
- Bâtiments : Sylvain GILORY, Eric GARCIA, Brice de BEAUMONT, Marc BOUQUET
- Budget : Marc BOUQUET, Sylvain GILORY, Lydie CHASSEBOURG, Brice de BEAUMONT, Audrey TULEAU

#### **11/ Bail commercial Boulangerie**

Le Maire rappelle que M. DESCHAMPS Maxime et Mme COTTON FÉRIEL souhaitent reprendre la boulangerie de Persac et ouvrir début juillet 2026. Ils résideraient au-dessus de la boulangerie.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'établir un bail commercial entre la commune et la société en cours de création, représentée par Maxime DESCHAMPS et Fériel COTTON, boulangers, il propose :

- de fixer, avec une **gratuité de 3 mois**, le montant de chaque mensualité à **333,33 € HT** soit un **TTC de 400,00 €**, réglable le 10 de chaque mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026,
- demande à la SARL de souscrire à une police d'assurance garantissant les locaux loués pendant toute la durée du bail contre les risques locatifs et ceux pouvant surgir du fait de l'exercice de son activité professionnelle.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- de mettre en place un bail commercial entre la commune et la Société en cours de création, représentée par Maxime DESCHAMPS et Fériel COTTON ;
- de fixer, avec une gratuité de 3 mois, le montant de chaque mensualité à **333,33 € HT** soit un **TTC de 400,00 €**, réglable le 10 de chaque mois à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2026**,
- autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

#### **Délibération**

## **12/ Location-vente matériel boulangerie**

Le Maire explique que suite à l'acquisition auprès du liquidateur judiciaire du matériel secondaire (délibération N° 20242705-07) d'un montant de 3 516 € TTC s'ajoute le reste dû d'un montant de 44 791 € TTC permettant la reprise de la boulangerie. Il propose :

- de soumettre une location-vente sur **une durée de 100 mensualités** entre la commune et la Société en cours de constitution, représentée par Maxime DESCHAMP et Fériel COTTON avec transfert de la propriété lors du paiement de la dernière échéance ;
- de fixer le montant de chaque **mensualité à 480,00 € HT soit 576,00 € TTC**, réglable le 10 de chaque mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- qu'en cas de cessation d'activité de l'entreprise en cours, la Société « Aux Douceurs de Persac » représentée par Maxime DESCHAMPS et Fériel COTTON s'engagent à régler la totalité des échéances restantes sinon le matériel restera propriété de la commune.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- de mettre en place une location-vente entre la commune et la Société en cours de constitution, représentée par Maxime DESCHAMPS et Madame Fériel COTTON comme précisée ci-dessus et qu'en cas de cessation d'activité, la Société « aux Douceurs de Persac » représentée par Maxime DESCHAMPS et Madame Fériel COTTON s'engagent à régler la totalité des échéances restantes,
- de fixer le montant de **chaque mensualité à 480 € HT soit 576 € TTC** réglable le 10 de chaque mois sur une durée de 90 mensualités consécutives **à compter du 1er janvier 2027**
- autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **Délibération**

## **13/ Servitude de passage, régularisation : 42 Grand Rue**

Le maire rappelle que la commune, propriétaire de l'ancienne poste sise « 42 Grand'Rue », a engagé des travaux de réhabilitation de ce bâtiment pour devenir des logements.

A ce titre et afin d'accéder aux compteurs électriques et d'eaux situés au niveau d'un passage existant sis « 42 Grand'Rue », la commune a sollicité l'accord de Monsieur et Madame Michel BRUNET, propriétaires de la parcelle BP 677, pour y accéder.

Ces derniers ont accordé, par écrit, un droit de servitude de passage sur une surface de 3 mètres de long et 1 mètre de large. Cette servitude de passage est consentie à titre gratuit et sera établie par actes notariés dont les frais seront supportés par la commune. Maître Isabelle BERNIAU de Verrières (86420) a été choisie pour matérialiser cet acte.

Le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'autoriser à signer l'acte contenant ladite servitude.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit pour permettre l'accès aux compteurs électrique et eau,
- d'autoriser le maire à signer l'acte contenant ladite servitude et tout document qui serait nécessaire à la l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

### **Délibération**

## **14/ Motion Syndicat Energies Vienne relative à la compétence « Distribution d'électricité et de gaz »**

Lors de sa séance du 13 janvier 2026, le bureau du Syndicat ENERGIES VIENNE a souhaité informer l'ensemble de ses collectivités adhérentes des dispositions envisagées par le gouvernement dans le prochain projet de loi traitant la décentralisation.

Le nouvel acte de décentralisation lancé vise à clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment sur le plan local.

La distribution d'électricité fait partie des compétences attribuées au bloc communal depuis 1906, année de naissance de ce service public local. Ce nouvel acte reconnaît au département le rôle de « chef de fil » en matière de réseaux d'électricité mais aussi d'eau et de gaz.

Le Syndicat ENERGIES VIENNE propose aux communes de prendre une motion afin de peser dans les décisions qui seront prises par les parlementaires concernant ce projet de loi.

La motion est jointe à cette fiche technique.

L'avis des membres du conseil municipal sur cette motion est demandé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la motion proposée par le Syndicat ENERGIES VIENNE
- de renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;
- de maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité.

**Délibération**

## Questions et informations diverses

### Date des élections sénatoriales

Le vendredi 5 juin 2026, les conseils municipaux devront désigner des délégués pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre.

La commune de Persac doit désigner 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

### Visite des chemins communaux

Un travail préliminaire sur les chemins communaux a été recensé par Pascal MARTIN : entretien voirie, élagage et broyage...

Beaucoup de chemins sont dégradés voire non carrossables mais pas tous empruntés.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal a constitué un groupe de travail qui permettrait d'évaluer les chemins prioritaires notamment sur le coût de l'entretien : James GIRAUD, Agnès PAPIN, Elise MAISONNIER, Eric GARCIA, Emmanuel HEBRAS et Sylvain GILORY.

Une date de visite sur place est à déterminer.

### Projet Le Cwtch Inn / Le Câlin Auberge – anciennement “Le Trèfle”

Marc BOUQUET et Sylvain GILORY ont rencontré le samedi 24 avril 2026 les nouveaux propriétaires du bar – restaurant anciennement « Le Trèfle ».

Ces derniers souhaitent relancer l'activité bar / restaurant et proposer des chambres d'hôtes. Ils renommeront l'établissement en « Le Cwtch Inn ».

Aussi, ils demandent l'accord de la commune concernant les points suivants :

- Installer un petit espace sécurisé extérieur pour les bouteilles de gaz : voir l'emplacement avec les propriétaires
- Améliorer l'espace devant l'entrée du bâtiment

Concernant la Licence IV, la mutation a bien été réalisée et prise en compte par la Préfecture.

### **Inauguration de la balade sculptée**

Les auteurs des œuvres de la balade sculptée proposent une inauguration un pot de l'amitié le 21 juin 2026 en matinée. Les affiches de communication sont en cours d'impression. Le pot de l'amitié sera pris en charge par la commune.

### **Mise en place de bacs individuels pour les ordures ménagères**

Marc BOUQUET a rencontré les habitants de la « Rue des Vieilles Boucheries » le 12 mai 2026 en mairie concernant la réorganisation de la collecte des ordures ménagères par le SIMER.

A l'unanimité, les habitants présents ont validé la mise en place des bacs individuels pour chaque usager de la rue.

Par conséquent, les bacs collectifs seront supprimés et les usagers de la rue seront dotés de bacs individuels qu'ils devront stocker chez eux.

La rue n'étant pas accessible aux camions de collecte, les usagers devront présenter leurs bacs la veille du jour de collecte sur la « Rue de la Mothe » et sur la « Grand Rue ».

### **Repas des aînés Persacois**

Lors de la séance en date du mardi 19 mai 2026, après concertation, les membres du CCAS ont décidé de repousser l'âge des aînés au repas à plus de 70 ans, ou si au moins un des membres du foyer a atteint 70 ans, pour uniquement les résidents persacois.

Prochaine réunion de conseil municipal mardi 16 juin à 20h00.

**Fin de séance 23h45**